



Concerne : Note relative à l'évaluation de la circulaire relative aux droits et devoirs des agents de l'État dans leurs relations avec la presse

Dans l'objectif d'améliorer l'accès aux informations détenues par les départements ministériels, administrations et services de l'État, le Premier ministre a, en date du 27 juin 2022, adopté une nouvelle circulaire relative aux droits et devoirs des agents de l'État dans leurs relations avec la presse. En substance, la nouvelle circulaire précise et clarifie certaines modalités dans le but d'une collaboration constructive entre journalistes et agents de l'État.

Dans la note qui accompagnait la circulaire, il était indiqué qu'en vue de pouvoir évaluer l'efficacité des nouvelles mesures introduites par la circulaire, un formulaire digital permettant aux journalistes de rapporter d'éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la circulaire serait mis en place. Dans le même ordre d'idées, un bilan de l'application de la circulaire a été effectué après un délai de 6 mois qui a également pris en compte les éventuelles remarques et recommandations formulées par les attachés de presse.

La présente note résume les retours tant des journalistes professionnels que des attachés de presse, tout en gardant leur anonymat.

Retours des journalistes

20 journalistes ont soumis une réponse à travers le formulaire. Les réponses sont réparties de la façon suivante :

Value	Percent	Responses
Absence de publication de l'adresse de courriel générique et/ou des noms et numéros de téléphone des agents de presse	18.2%	4
Le délai de réponse de 24 heures n'a pas été respecté	40.9%	9
Le délai de réponse de 24 heures a été respecté mais la réponse n'a pas satisfait à l'une des trois hypothèses citées par la circulaire	40.9%	9
Aucune réponse n'a été fournie	27.3%	6
Other - Write In (click to view)	13.6%	3

Dans la majorité des cas, soit le délai des 24 heures n'a pas été respecté, soit le délai dans lequel la réponse serait fournie n'a pas été indiqué ou respecté. Dans d'autres cas, la réponse fournie n'était pas satisfaisante aux yeux du journaliste.

Par ailleurs, 9 journalistes ont individuellement fait part de leurs doléances auprès du Conseil de presse. Les situations relatées vont du refus à communiquer les informations demandées à des tentatives d'intimidation, en passant par l'imposition de conditions de travail incompatibles avec la liberté de la presse (s'engager à ne pas ternir l'image de marque de X).

Retours des attachés de presse

21 attachés de presse ont répondu au questionnaire.

La majorité des Ministères/Départements/Administrations/Services indiquent avoir adapté leur approche dans leur relation avec les journalistes depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire, notamment en envoyant plus systématiquement un accusé de réception et en indiquant, dans la mesure du possible, un délai endéans duquel une réponse peut être fournie. Un certain nombre d'attachés admettent toutefois qu'il n'est pas toujours possible de fournir un délai exact.

Concernant les propositions de modification de la circulaire, certains attachés suggèrent de ne plus indiquer les informations des attachés de presse sur la première page du site web puisque certains administrés utilisent ces informations afin d'entrer en contact avec le Ministère/Département/Administration. Par ailleurs, ces informations peuvent être utilisées par des *bots* pour envoyer des messages frauduleux. Il serait ainsi préférable de ne pas indiquer l'adresse de courriel exacte (en remplaçant @ par (at) par exemple).

En vue d'améliorer les relations avec les journalistes, les propositions suivantes ont été avancées :

- Respecter le point de contact unique ;
- Souvent les délais de réponse sont trop courts, parfois il est impossible de fournir des informations détaillées sur des sujets complexes dans un délai très court ;
- Eviter de demander des informations qui sont publiquement accessibles ;
- Pour les demandes de presse qui nécessitent davantage de recherche et de temps de traitement, il serait judicieux d'envoyer les questions suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent recevoir un retour dans les temps ;